



Refus mutuelle des fonctionnaires

Par **katy**, le **02/11/2008** à **20:24**

bonjour g voulu adhéré a une mutuelle territoriales des fonctionnaires pour un maintien de salaire en cas d'arret et je viens de recevoir une réponse négative pour motif je cite : " surcharge pondérale pouvant entrainer une incapacité de travail"!!!! je n'ai jamais eu en 10ans d'arret maladie sauf pour une chute que j'ai fait rn. j'aimerais savoir si ce motif est légal et si non pouvait vous m'indiqué une adresse pour un recours merci

Par **chaber**, le **03/11/2008** à **06:40**

Un assureur a tout à fait le droit d'accepter (meme avec surprime) ou de refuser un risque, mais je pense qu'il y a eu maladresse de refuser aussi crument. Vous devriez vous rapprocher de votre syndicat et le faire intervenirEn général, une mutuelle est plus souple dans ses acceptations.